

PRÉSENTATION DE LA PREUVE DE LA FCEI
FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE

Régie de l'énergie
DOSSIER: 12-3640-2007
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date: 19 novembre 2007
Pièces n°: C-13-1 FCEI

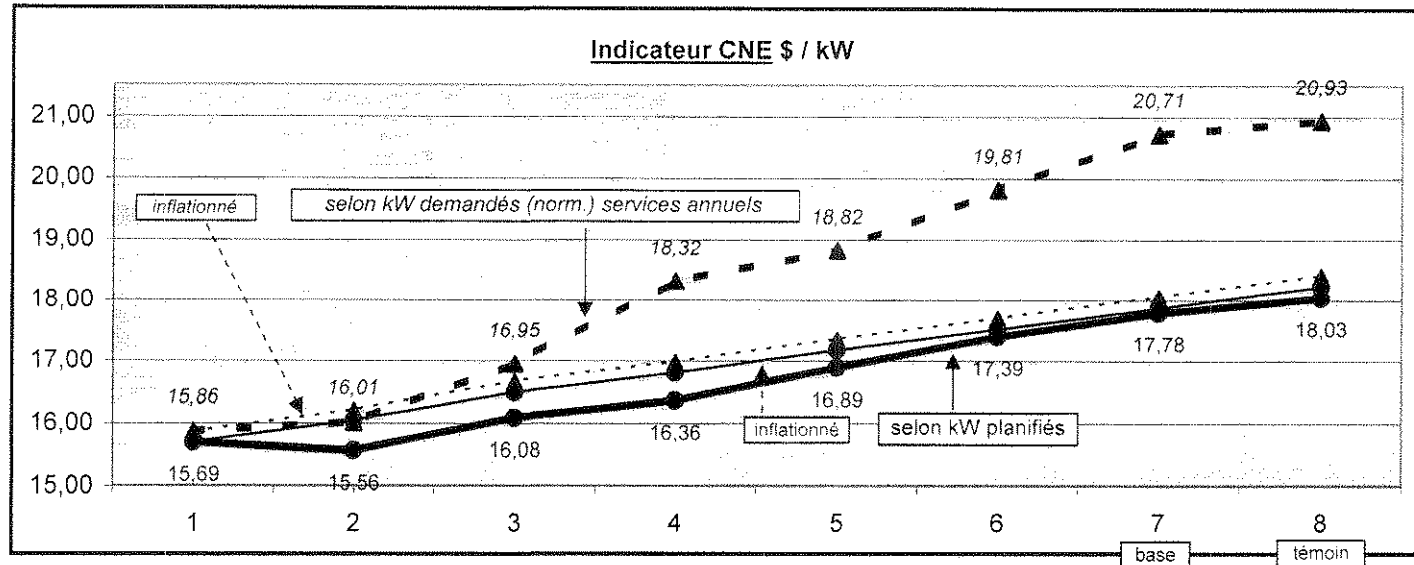
DOSSIER R-3640-2007
MODIFICATION DES TARIFS ET CONDITIONS
DES SERVICES DE TRANSPORT D'HYDRO-QUÉBEC
AU 1ER JANVIER 2008

LE 16 NOVEMBRE 2007
SYLVIE DESROCHERS

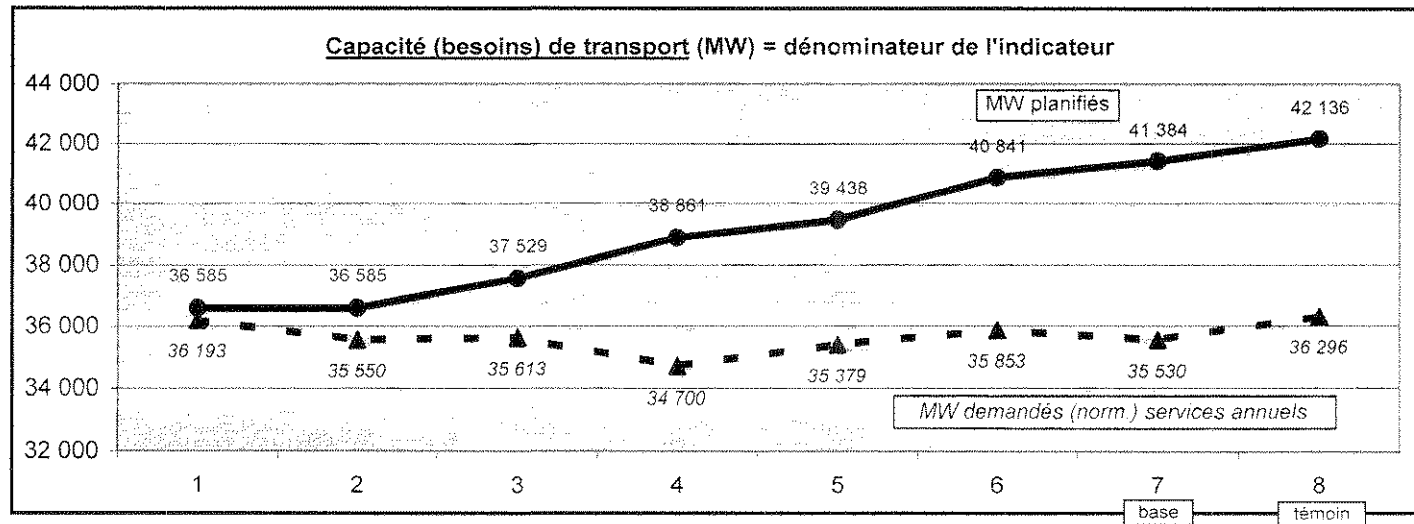
Extraits de la preuve de la FCEI déposée sous la cote C-13-3.
Sauf pour la page 4 qui présente, en plus, l'avis de la FCEI sur les alternatives proposées par la Régie concernant la disposition du compte d'écarts des revenus des services point à point.

RÉGLEMENTATION DE LA PERFORMANCE

FCEI mal à l'aise d'expliquer à ses membres les variations tarifaires en se référant aux indicateurs de coûts exprimés en \$ par kW planifié, quand les tarifs sont en \$ par kW demandé.

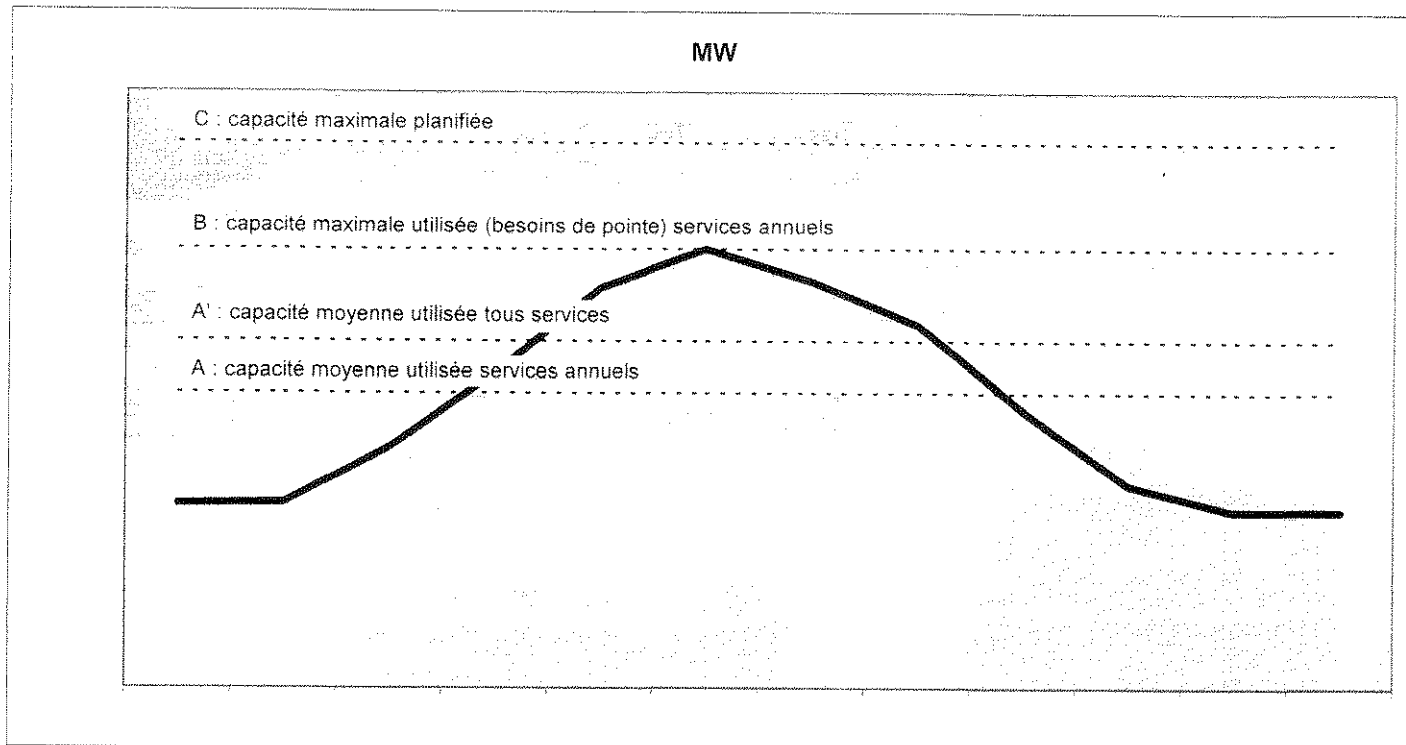


Suivant experts des intervenants, FCEI propose de suivre le dénominateur : la capacité planifiée



RÉGLEMENTATION DE LA PERFORMANCE (suite)

La FCEI propose des pistes de réflexions pour développer un (des) indicateur(s) mesurant l'évolution du taux d'utilisation de la capacité planifiée.



ratio C / B

permettrait de constater si, dans le temps, la capacité planifiée se maintient à un écart relativement constant par rapport à la capacité maximale (besoins de pointe) des services annuels.

ratio $(A' - A) / (B - A)$

permettrait de constater le taux d'utilisation des "restants" de capacité.

Travaux préliminaires de la FCEI. **La FCEI propose que des travaux soient entrepris pour élaborer indicateur(s) de suivi de la capacité planifiée.**

DISPOSITION DU COMPTE D'ÉCARTS

	dossier 2008		dossier 2009		dossier 2010	
	2007	2007	2008	2008	2009	2009
	4R / 8P	12R / 0P	4R / 8P	12R / 0P	4R / 8P	12R / 0P
Transporteur : à titre informatif	a'		b'		c'	
Transporteur : règlement en une fois		a		b		c
Distributeur	dossier 2008		dossier 2009		dossier 2010	
	a'		a - a' et b'		b - b' et c'	

Alternatives proposées par la Régie**FCEI contre une inclusion dans les tarifs (pas en faveur non plus d'un cavalier).**

Les écarts ne se rapportent pas aux tarifs (ni aux coûts à la base des tarifs) ;
les écarts se rapportent aux variations "réel / projeté".

Les liens entre les tarifs ne doivent pas être modifiés ;
la disposition du compte d'écarts ne concerne pas tous les tarifs.

Les tarifs doivent émettre le signal de prix pertinent à leur structure et à l'année étudiée.

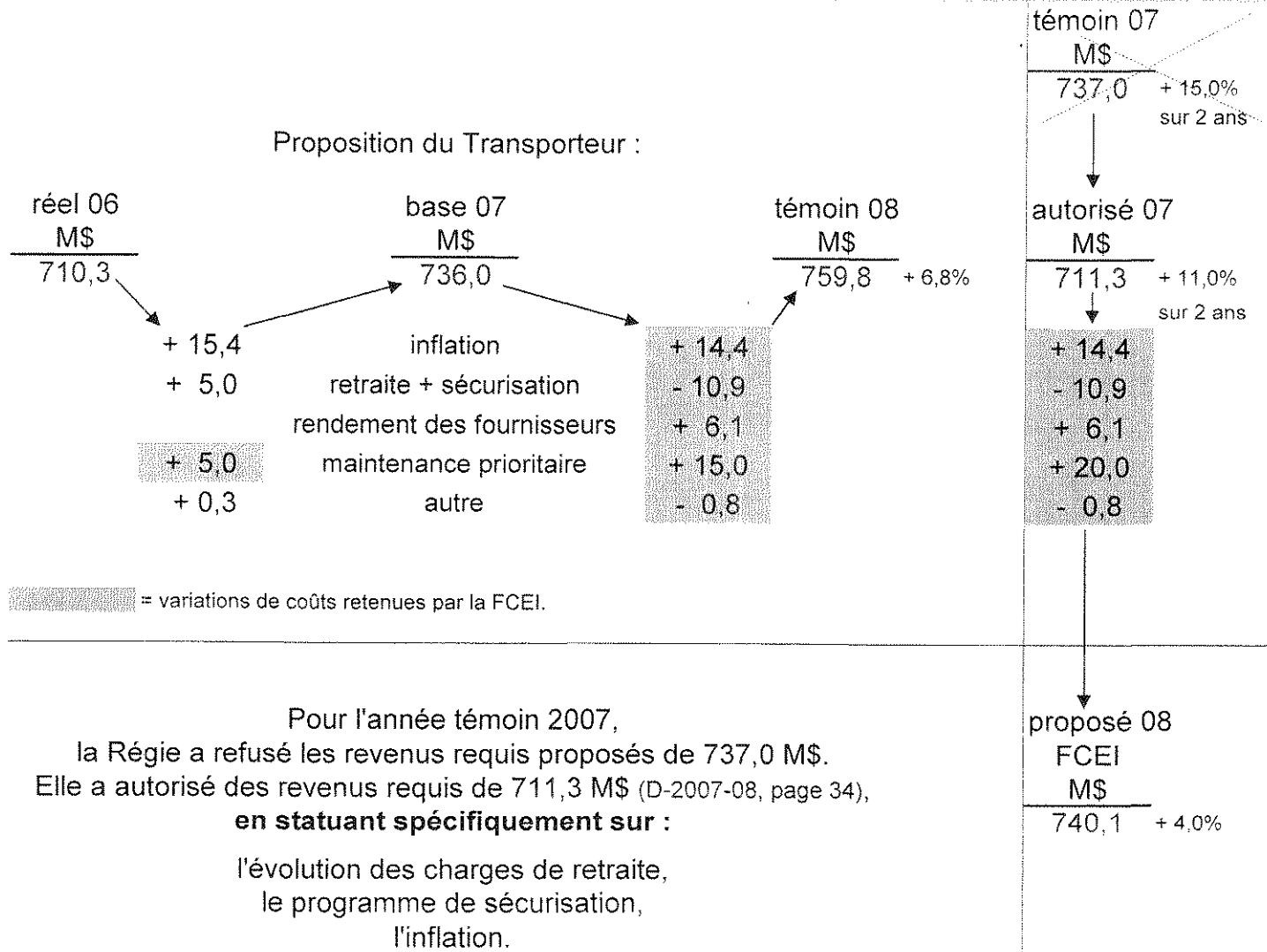
Selon la FCEI, la disposition du compte d'écarts s'apparente à :
un "trop perçu" de fermeture réglementaire (manque à gagner = inusité ...) ;
pas à un compte de nivellement, qui n'a pas de "disposition" annuelle ;
pas au pass-on des approvisionnements de HQD qui, lui, concerne les coûts à la base des tarifs.

Les "trop perçus" sont remboursés à la fin d'une année ;
ils sont attribués à la génération de clients concernés.

**La FCEI propose que les écarts soient remboursés à la fin de l'année ;
s'il y a lieu, prendre des ententes de paiement pour les réclamations.**

La FCEI note que les écarts "disposés" aux services annuels avantagent (ou désavantagent) ceux-ci par rapport à la situation où les tarifs auraient inclus les écarts, et auraient été en équilibre, dès le début de l'année ; ils absorbent les variations de revenus autrement dédiées aux services pt à pt de court terme.

REVENUS REQUIS



Le Transporteur propose à nouveau 736,0 M\$ pour 2007. **La FCEI se base sur la décision D-2007-08 de la Régie pour proposer des revenus requis de 740,1 M\$ pour 2008.**

TARIFS ET CONDITIONSTaux unitaire horaire

Proposition du Transporteur :

Calculer le taux horaire à partir du taux annuel : (taux annuel / 365 / 24)
plutôt qu'à partir du taux quotidien arrondi : (taux quotidien arrondi / 24)

La FCEI appuie la proposition du Transporteur.

Il s'agit d'un processus mathématique sain.

Il faut toujours chercher à minimiser les erreurs causées par les arrondissements.

Taux unitaires de tous les tarifs

Proposition de la FCEI :

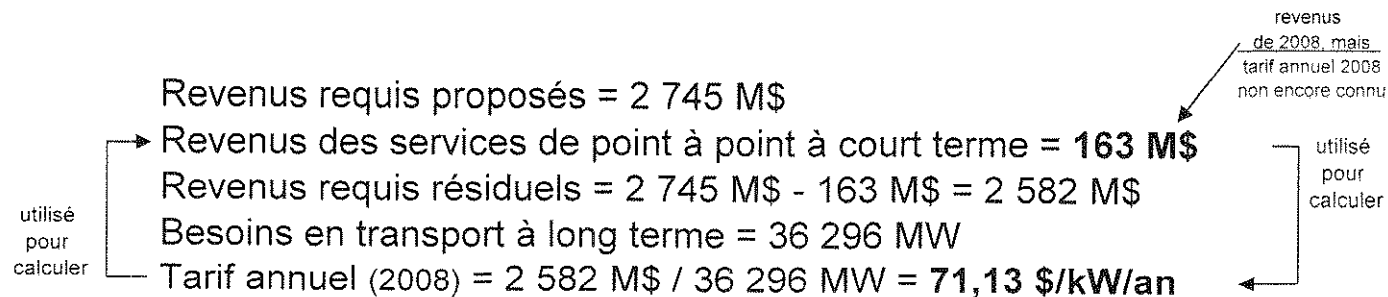
Toujours dans le but de minimiser les erreurs causées par les arrondissements,
**la FCEI propose que les taux unitaires soient calculés à 3 décimales
plutôt qu'à 2 décimales.**

TARIFS ET CONDITIONS (suite)

Le Transporteur présente sa mise à jour tarifaire en 7 tableaux.

Certains tableaux du Transporteur sont difficiles à comprendre :

- calcul des revenus requis résiduels ;
- calcul des revenus additionnels requis.

Calcul du taux du tarif annuel (par les revenus requis résiduels)

TARIFS ET CONDITIONS (suite)

En remplacement des 7 tableaux du Transporteur,
la FCEI propose 1 tableau synthèse complet, facile à comprendre.

Le tableau proposé de la FCEI :

contient **toutes** les données nécessaires aux calculs et **toutes** les étapes de calcul ;
distingue bien les données de 2007 de celles de 2008 ;
regroupe les informations dispersées, et parfois répétées, dans les 7 tableaux de HQT ;
juxtapose les données **facilitant le suivi et les comparaisons** ;
uniformise et présente la précision des unités utilisées dans les calculs ;
montre clairement la variation tarifaire proposée ;
permet une vérification facile de tous les calculs ;
inclut toutes les données des 7 tableaux du Transporteur.

Même si le tableau synthèse proposé par la FCEI
peut s'écarter de la façon « traditionnelle » de présenter
la mise à jour des tarifs du Transporteur,
il faut y voir que toutes les données et tous les résultats
des tableaux « traditionnels » du Transporteur s'y trouvent,
**et qu'il est beaucoup plus facile de suivre et de comprendre
ces données et résultats dans la présentation proposée par la FCEI.**

TABLEAU SYNTHÈSE FCEI : REVENUS ADDITIONNELS REQUIS ET TAUX UNITAIRES PROPOSÉS POUR 2008

description du service		besoins en T	calcul des taux	taux unitaires 2007	revenus	taux unitaires 2008	revenus	co. écarts
(1)	(2) MW	(3)	(4)	(5)=(2x4) k\$	(6)	(7)=(2x6) k\$	(8) k\$	
A : ANNÉE PRÉCÉDENTE : BESOINS, TAUX ET REVENUS 2007								
<u>long terme</u>								
1	annuel ferme, locale	35 862 (a)		70,82 \$/kW/an	2 539 747			
2	point à point ferme	479 (a)		70,82 \$/kW/an	33 923			
3	sous-total long terme	36 341 MW annuels		70,82 \$/kW/an	2 573 670			
<u>court terme point à point</u>								
4	mensuel ferme	0 (m) = (a) / 12		5,90 \$/kW/mois	0			
5	non ferme	0 (m) = (a) / 12		5,90 \$/kW/mois	0			
6	hebdomadaire ferme	0 (s) = (a) / 52		1,36 \$/kW/semaine	0			
7	non ferme	0 (s) = (a) / 52		1,36 \$/kW/semaine	0			
8	quotidien ferme	10 981 (q) = (a) / 52 / 5		0,27 \$/kW/jour	2 965			
9	non ferme	7 708 (q) = (a) / 365		0,19 \$/kW/jour	1 465			
10	horaire non ferme	12 300 000 (h) = (a) / 365 / 24		7,92 \$/MW/heure	97 416			
11	sous-total court terme	1 467 MW annuels équivalents		69,40 \$/kW/an	101 845			
12	total	37 808 MW annuels équivalents		70,76 \$/kW/an	2 675 515			
13	revenus requis proposés année 2008				2 744 700			
14	variation avant mise à jour des besoins pour 2008 (13-12)				69 185			
B : MISE À JOUR DES BESOINS POUR 2008								
<u>long terme</u>								
15	annuel ferme, locale	35 705 (a)		70,82 \$/kW/an	2 528 628	71,13 \$/kW/an	2 539 697	-41 128
16	point à point ferme	591 (a)		70,82 \$/kW/an	41 855	71,13 \$/kW/an	42 038	-646
17	sous-total long terme	36 296 MW annuels		70,82 \$/kW/an	2 570 483	71,13 \$/kW/an	2 581 734	-41 773
<u>court terme point à point</u>								
18	mensuel ferme	9 468 (m) = (a) / 12		5,90 \$/kW/mois	55 861	5,93 \$/kW/mois	56 145	n.a.
19	non ferme	953 (m) = (a) / 12		5,90 \$/kW/mois	5 623	5,93 \$/kW/mois	5 651	n.a.
20	hebdomadaire ferme	233 (s) = (a) / 52		1,36 \$/kW/semaine	317	1,37 \$/kW/semaine	319	n.a.
21	non ferme	122 (s) = (a) / 52		1,36 \$/kW/semaine	166	1,37 \$/kW/semaine	167	n.a.
22	quotidien ferme	3 888 (q) = (a) / 52 / 5		0,27 \$/kW/jour	1 050	0,27 \$/kW/jour	1 050	n.a.
23	non ferme	664 (q) = (a) / 365		0,19 \$/kW/jour	126	0,19 \$/kW/jour	126	n.a.
24	horaire non ferme	12 260 000 (h) = (a) / 365 / 24		7,92 \$/MW/heure	97 099	8,12 \$/MW/heure	99 551	n.a.
25	sous-total court terme	2 292 MW annuels équivalents		69,93 \$/kW/an	160 242	71,13 \$/kW/an	163 010	n.a.
26	total	38 588 MW annuels équivalents		70,77 \$/kW/an	2 730 725	71,13 \$/kW/an	2 744 744	-41 773
27	revenus requis proposés année 2008				2 744 700		2 744 700	
28	revenus additionnels requis (27-26)				13 975		44	
29	variation tarifaire requise				0,51%		0,00%	

